

# BAREME DES HONORAIRES, applicables à compter du 29/05/2020

## HONORAIRES TRANSACTION, charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Biens à usage d'habitation, Immobilier traditionnel et ancien

T.V.A 20%

Prix Net Vendeur	Forfait ou % du prix TTC
Inférieur ou égal à 100 000 €	8%
De 100 001 € à 200 000 €	7%
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 700 000 €	5 %
≥ à 700 001 €	4 %

Parking ou box : Forfait de 2 000 € TTC

## HONORAIRES TERRAIN A BATIR, charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix Net Vendeur	Forfait ou % du prix TTC
Quelque soit le prix net vendeur	10 %

Les prix ci-dessus doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proche des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)